

Rapport d'activité

pour la période 2020/2021

Version de novembre 2021

Site Natura 2000 de la vallée de l'Euille

Département de la Gironde



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

SITE DE POITIERS : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers - tél. 05 49 50 42 59 - poitiers@cen-na.org

Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure : **Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine**
Président : Philippe SAUVAGE
Directeur : Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde : Quentin DILASSER
Chargé de mission Natura 2000 : Pascal TARTARY
Antenne Gironde : 87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure : **Chambre d'agriculture de la Gironde**
Président : Jean-Louis DUBOURG
Directeur : Thierry MAZET
Chef de service : Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 : Manon DANIAU
Antenne Gironde : 17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction : Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture : Quentin DILASSER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation : Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000

Table des matières

Table des matières	3
Table des figures.....	3
Table des tableaux.....	3
Table des annexes	4
INTRODUCTION.....	5
I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.	6
A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.....	6
B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.	7
C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.	9
II. Missions de la structure animatrice.	11
A. Gestion des habitats et espèces.....	11
B. Suivi des évaluations d'incidences.	18
C. Suivis scientifiques.....	18
D. Information, communication et sensibilisation.	19
E. Veille à la cohérence des politiques publiques.	20
F. Saisie sous le logiciel SIN2.	23
G. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.	24
III. Dynamique territoriale.....	25
A. Relevant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine	25
B. Relevant d'autres structures.	25
CONCLUSION.....	26

Table des figures

<i>Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille au sein du département de la Gironde.</i>	<i>5</i>
<i>Figure 2 : Synthèse des actions de contractualisation sur le site</i>	<i>17</i>
<i>Figure 3 : Evolution des effectifs de juvéniles de grand murin dans la carrière d'Omet lors des suivis de la population reproductrice (Source : GCA, 2021).....</i>	<i>19</i>

Table des tableaux

<i>Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : DOCOB).....</i>	<i>6</i>
<i>Tableau II : Autres espèces à enjeu sur le site (Source : DOCOB).</i>	<i>6</i>
<i>Tableau III : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB).</i>	<i>7</i>
<i>Tableau IV : Actions à entreprendre (Source : DOCOB).</i>	<i>9</i>

<i>Tableau V : Contact pris lors de l'année 2020/2021</i>	11
<i>Tableau VI : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB</i>	13
<i>Tableau VII : Rappel des contrats concrétisés lors des différentes phase d'animation</i>	14
<i>Tableau VIII : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC</i>	14
<i>Tableau IX : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC</i>	14
<i>Tableau X : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2020-2021</i>	15
<i>Tableau XI : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB</i>	15
<i>Tableau XII : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB</i>	15
<i>Tableau XIII : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021</i>	16
<i>Tableau XIV : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021</i>	16
<i>Tableau XV : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000</i>	16
<i>Tableau XVI : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site</i>	18
<i>Tableau XVII : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Sources : GCA, 2021)</i>	18
<i>Tableau XVIII : Compatibilité des actions du plan de gestion du Lac de Laromet avec le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Euille</i>	20
<i>Tableau XIX : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site</i>	22

Table des annexes

<i>Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000</i>	27
<i>Annexe 2 : Arrêté ministériel de désignation</i>	29

INTRODUCTION.

Le site Natura 2000 de la « vallée de l'Euille » (FR 7200691) s'étend sur une superficie de 331 ha au sein de l'entité de l'Entre-deux-mers en Gironde, à environ 30 km au Sud-Est de l'agglomération de Bordeaux et à 15 km au Nord-Ouest de la ville de Langon. Il correspond à vallée alluviale de l'Euille ainsi qu'à ses principaux affluents.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COFIL) en avril 2013. L'Etat est porteur du DOCOB et, suite à la passation d'un marché public, il a confié pour trois ans l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (ci-après CEN Nouvelle-Aquitaine) pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques.

Le présent bilan d'animation couvre la deuxième année de la deuxième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant du 15 novembre 2020 au 15 novembre 2021.



I. Rappel des enjeux et objectifs du DOCOCB.

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site.

Tableau I : Habitats et espèces ayant justifié la désignation du site (Source : DOCOB).

Code	Libellé	Enjeu de conservation		Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Très forte		1355	Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Très forte
				1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Moyen
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Forte		1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Moyen
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	Forte		1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Fort
				1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
				1321	Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Moyen
				1096	Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Moyen
				1356	Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	Très forte
				1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort
				1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyen

Tableau II : Autres espèces à enjeu sur le site (Source : DOCOB).

Code	Nom scientifique
54085	Maculinea arion
66832	Anguilla anguilla

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels.

Tableau III : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB).

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	OO1 - Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	RE1_1, GE1f_7, GE2_3, GE1_4
	OO2 - Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatique d'intérêt communautaire	GE3_6, TU1_3, GE3f_9
	OO3 - Lutter contre le vison d'Amérique	GE3_6, GE3f_9
	OO4 - Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible	TU2_2, TU1_3, TU2_4
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	OO5 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	RE1_1, GE1f_7, GE2_1, GE2_2, GE1_4
	OO6 - Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	RE1_1, GE1f_7, GE1_4
ODD3 - Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	OO7 - Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	GE2_1, GE2_2
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO8 - Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	TU2_2, TU2_4
	OO9 - Favoriser la diversification du paysage	TU3f_6, GE2_3, GE3f_8
	OO10 - Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères	TU1_3
	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition	
ODD5 - Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des	OO12 - Améliorer la qualité chimique et microbiologique de l'eau en lien avec l'objectif général de la DCE	TU2_1, RE1_2, RE2_4, GE1_5
	OO13 - Assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs	TU2_1, RE1_2, RE2_4, RE3_3, GE1_5

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
espèces aquatiques d'intérêt communautaire	OO14 - Adapter les pratiques d'entretien des cours d'eau dans le respect du bon état écologique et la sensibilité du site	RE1_1, GE1f_7, GE1_4
ODD6 - Maintenir une diversification de la végétation arborée pour les chauves-souris forestières	OO15 - Favoriser les boisements matures	RE1_1, TU3f_6, GE2_3, TU2_2, GE3f_8, GE1_4
<p><i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GE = gestion des habitats RE = Restauration TU = Travaux unique PI = Pédagogie, information et sensibilisation</i></p>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs.

Tableau IV : Actions à entreprendre (Source : DOCOB).

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
ANI	Animation du site Natura 2000	Animation/communication/sensibilisation		OT1, OT2, OT3, OT4
GE1_4	Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	Gestion des habitats et espèces	OO01, OO05, OO06, OO14, OO15	ODD1, ODD2, ODD5, ODD6
GE1_5	Gestion de 10 ouvrages de petites hydrauliques	Gestion des habitats et espèces	OO12, OO13	ODD5
GE1f_7	Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation	Gestion des habitats et espèces	OO01, OO05, OO06, OO14	ODD1, ODD2, ODD5
GE2_1	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	Gestion des habitats et espèces	OO05, OO07	ODD2, ODD3
GE2_2	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	Gestion des habitats et espèces	OO05, OO07	ODD2, ODD3
GE2_3	Entretien raisonné de 1,05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	Gestion des habitats et espèces	OO01, OO09, OO15	ODD1, ODD4, ODD6
GE3_6	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	Gestion des habitats et espèces	OO02, OO03	ODD1, ODD5, OT6
GE3f_8	Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents	Gestion des habitats et espèces	OO09, OO15	ODD4, ODD6
GE3f_9	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	Gestion des habitats et espèces	OO02, OO03	ODD1, ODD5, OT6
IC1_1	Information sur le mise en oeuvre du DOCOB	Animation/communication/sensibilisation		OT1, OT2, OT3, OT4
IC3_3	Sensibilisation sur les problématiques de gestion des espèces exotiques envahissantes	Animation/communication/sensibilisation		OT1, OT2, OT3, OT4, OT6

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
IS3_1	Suivis des habitats et de l'occupation des sols et mise à jour de la cartographie	Suivi/connaissance scientifique		OT5
IS3_2	Inventaires et Suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire	Suivi/connaissance scientifique		OT5
IS3_2	Inventaires et Suivis écologiques des espèces exotiques envahissantes	Suivi/connaissance scientifique		OT5, OT6
RE1_1	Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire	Gestion des habitats et espèces	OO01, OO05, OO06, OO14, OO15	ODD1, ODD2, ODD5, ODD6
RE1_2	Amélioration de la diversité des écoulements sur 5 km de linéaire	Gestion des habitats et espèces	OO12, OO13	ODD5
RE2_4	Restauration de 4 ouvrages de petites hydrauliques	Gestion des habitats et espèces	OO12, OO13	ODD5
RE3_3	Restauration des frayères	Gestion des habitats et espèces	OO13	ODD5
TU1_3	Limiter la mortalité de la faune sur les axes de circulation sur l'ouvrage routier le plus à risque	Gestion des habitats et espèces	OO02, OO04, OO10	ODD1, ODD4
TU2_1	Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques	Gestion des habitats et espèces	OO12, OO13	ODD5
TU2_2	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	Gestion des habitats et espèces	OO04, OO08, OO15	ODD1, ODD4, ODD6
TU2_4	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	Gestion des habitats et espèces	OO04, OO08	ODD1, ODD4, OT3
TU3f_6	Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers	Gestion des habitats et espèces	OO09, OO15	ODD4, ODD6
<p><i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GH = gestion des habitats RE = Restauration TU = Travaux unique SE = suivi écologique PI = Pédagogie, information et sensibilisation</i></p>				

II. Missions de la structure animatrice.

Les missions de la structure animatrice du Docob s'articulent autour des volets suivants :

- Gestion des habitats et espèces ;
- Suivi des évaluations d'incidences ;
- Suivis scientifiques ;
- Information, communication et sensibilisation ;
- Veille à la cohérence des politiques publiques ;
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

Ces missions structurent la suite du bilan (§A et suivants).

A. Gestion des habitats et espèces.

1. Contrat Natura 2000.

Tableau V : Contact pris lors de l'année 2020/2021.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
COLTER01	RE1_1	Restauration de la structure de la ripisylve	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Forêt alluviale ; Mégaphorbiaies hygrophiles. Vison d'Europe ; Loutre d'Europe ; Barbastelle d'Europe ; Lamproie de Planer	n.e.	n.e.	n.e.
	GE1_4	Gestion de la ripisylve	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet		n.e.	n.e.	n.e.
	GE1f_7	Gestion de la structure des ripisylves en mauvais état de conservation	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet		n.e.	n.e.	n.e.
	GE3_6	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce	Choix de la procédure à	Laroque / Omet	Tous les habitats et espèces	n.e.	n.e.	n.e.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
		indésirable	clarifier					
	GE3f_8	Préservation de milieux boisés sénescents	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Forêt alluviale Petit rhinolophe ; Grand rhinolophe ; Vespertillon de Bechstein ; Grand Murin ; Barbastelle d'Europe ; Minioptère de Schreibers ; Vespertillon à oreilles échanquées	n.e.	n.e.	10 000 €
	GE3f_9	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Forêt alluviale ; Mégaphorbiaies hygrophiles ; Prairies maigres de Fauche. Vison d'Europe ; Loutre d'Europe ; Lamproie de Planer	n.e.	n.e.	n.e.
	TU2_2	Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Chiroptères	n.e.	n.e.	n.e.
	TU2_4	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Tous les habitats et espèces	n.e.	n.e.	n.e.
	TU3f_6	Irrégularisation de peuplements forestiers	Choix de la procédure à clarifier	Laroque / Omet	Forêt alluviale Petit rhinolophe ; Grand rhinolophe ; Vespertillon de Bechstein ; Grand Murin ; Barbastelle d'Europe ; Minioptère de Schreibers ; Vespertillon à oreilles échanquées	n.e.	n.e.	n.e.
TOTAL PREVISIONNEL								n.e.
<i>Légende : PRO = Propriétaire COLTER = Collectivité territoriale TAR = Targon n.e. = non évalué</i>								

Le site Natura 2000 de l'Euille est principalement centré sur la vallée alluviale. Celle-ci est couverte par d'autres outils de gestion comme le plan pluriannuel de gestion de bassin-versant, en cours d'élaboration par le syndicat de bassin-versant. Ce document reprend de nombreux objectifs et actions du document d'objectifs du site Natura 2000. Dans l'attente de son approbation, peu de propriétaires sont prêts à s'investir dans la démarche de contractualisation Natura 2000.

Les actions citées dans le tableau ci-dessus s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion écologique du Lac de Laromet (espace naturel sensible). Pour le moment, sur ce dossier, les collectivités peuvent choisir de les réaliser au titre de Natura 2000 ou bien au titre de la renaturation de la rivière ou des espaces naturels sensibles.

Tableau VI : Rappel des contrats en attente de validation depuis la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROTAR02	GE2_1	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	En attente de positionnement du propriétaire	Targon	Prairie de fauche	0,78 ha	1,95%	2 574,00 €
	GE2_2	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	En attente de positionnement du propriétaire	Targon	Mégaphorbiaie	0,39 ha	2,78%	1 565,00 €
	GE1f_7	Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation	En attente de positionnement du propriétaire	Targon	Ripisylve	0,03 ha	0,2%	900,00 €
	GE2_3	Entretien raisonné de 1,05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés	En attente de positionnement du propriétaire	Targon	Haies	0,35 ha	33,33%	2 400,00 €
TOTAL PREVISIONNEL								7 439,00 €
<i>Légende : PRO = Propriétaire COLTER = Collectivité territoriale TAR = Targon</i>								

L'animateur est dans l'attente d'une réponse de la part du propriétaire pour savoir s'il souhaite déposer un ou des contrats Natura 2000 pour l'année 2022 sur les quatre propositions qui lui ont été faites. Par ailleurs, nous disposons de peu de réserve de contrat. La première tranche d'animation s'étant essentiellement consacrée aux actions de sensibilisation et de communication en direction des collectivités territoriales, ces dernières sont peu propriétaires de foncier naturel à l'intérieur du site Natura 2000.

Tableau VII : Rappel des contrats concrétisés lors des différentes phase d'animation.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 31/12/2021	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% de réalisation de l'objectif	Subvention engagée
Rappel des actions antérieures								
PROTAR01	GE2_1	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	Annulée	Targon	Prairie de fauche	-	-	-
PROTAR01	GE2_2	Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	Annulée	Targon	Mégaphorbiaie	-	-	-
TOTAL :								0,00 €
<i>Légende : PRO = Propriétaire COLTER = Collectivité territoriale TAR = Targon</i>								

2. Mesures agroenvironnementales.

Tableau VIII : Panel d'exploitations interrogées pour la mise en œuvre possible de MAEC.

Nombre d'exploitants démarchés	Nombre de parcelles démarchées	Surface démarchée	% de la surface du site ¹
3	8	60,73 ha	9,11 %

Tableau IX : Bilan de l'enquête sur la mise en œuvre de MAEC.

Rappel du nombre d'exploitants démarchés	Nombre d'exploitants intéressés	Nombre de parcelles	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface du site	% de la surface agricole du site
3	0	0	0	0	0	0

¹ Seules les surfaces démarchées incluses dans le site Natura 2000 sont prises en compte.

Tableau X : Diagnostic d'exploitation entreprise en 2020-2021.

Exploitation ou propriétaire	Nombre de parcelles	Type de milieu	Surface	% de la surface de la surface agricole du site
0	0	0	0	0
<i>Légende :</i> PRO = Propriétaire COLTER = Collectivité territoriale TAR = Targon				

Tableau XI : Rappel des MAEC en attente de concrétisation depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/12/2020	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
PROTAR1	GE2_1	Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	En attente de positionnement du propriétaire	Targon	Prairie de fauche	0,78 ha	1,95 %	-
TOTAL PREVISIONNEL								0,00 €
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur TAR = Targon								

Cette action ne pourra être lancée avant la nouvelle politique agricole commune prévue en 2023. En effet, car la commission régionale agro-environnementale et climatique ne souhaite pas l'ouverture de nouveaux territoires avec des contractualisations de MAEC avant cela.

Tableau XII : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB.

Identifiant	Période de contractualisation	Code PAEC	Actions	Surface, nombre ou linéaire potentielle engageable	Surface engagée (ha) ou linéaire (ml)	Habitats visés	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site	Subvention
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL PREVISIONNEL									0,00 €
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur TAR = Targon									

Le site Natura 2000 de la vallée de l'Euille vise à conserver prioritairement des espèces de milieux aquatiques (vison d'Europe, loutre d'Europe, lamproie de Planer...). Ce site étant majoritairement viticole, les mesures à mettre en œuvre pour conserver ces espèces sont plus difficiles à réfléchir.

De plus, la dynamique n'est pas très bonne sur ce secteur ; l'une des causes avancées semble être l'impact de la crise viticole impactant plus fortement le vignoble de l'Entre-Deux-Mers par rapport à d'autres territoires en Gironde (Mairie d'Omet ; Département de la Gironde, Comm. Pers.). Un nouveau travail de recensement est en cours de réalisation sur ce site. Un travail de communication auprès des mairies pour faire reconnaître les outils pourraient être intéressants à mener afin d'insuffler une nouvelle dynamique.

3. Charte Natura 2000.

Tableau XIII : Bilan du nombre de contacts démarchés pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	3	60,73 ha	-	9,11 %
Acteur socio-économique	3	-	-	-

Tableau XIV : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 en 2020-2021.

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	3	0	0 %	-	-	-
Acteur socio-économique	3	0	0%	-	-	-

Tableau XV : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRLAR1	2017/2022	Laroque	Formations herbeuses	-	1,3593
ASSXXX1	2020-2025	-	-	Naturaliste	-
<i>Légende : AGR = Agriculteur ASS = Association TAR = Targon LAR = Laroque</i>					

4. Synthèse cartographique des actions de contractualisation.

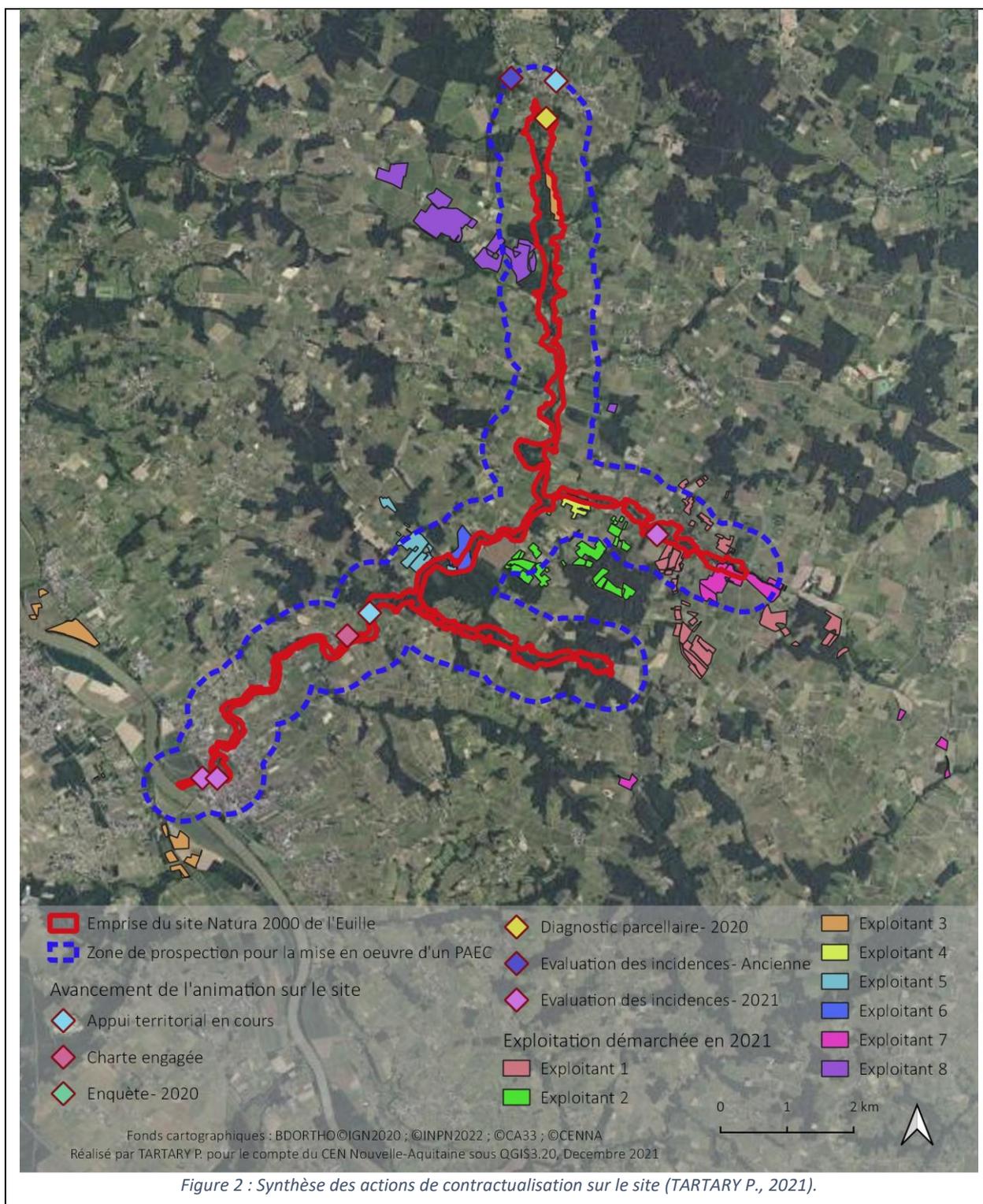


Figure 2 : Synthèse des actions de contractualisation sur le site (TARTARY P., 2021).

B. Suivi des évaluations d'incidences.

Tableau XVI : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Projet 2	Permis de construire	Construction de 4 hébergements insolites-	Saint-Pierre-de-Bat	100 m ²	~ 0%	n.r.
Projet 3	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	-	-	Accordé sous réserve de mise en place d'actions d'accompagnement
Rappel projet antérieur						
Projet 1	En cours	Construction d'un lotissement	Targon	Indirect	(indirecte)	Demande de précision sur les espèces
<i>Légende :</i> n.r. = non renseigné						

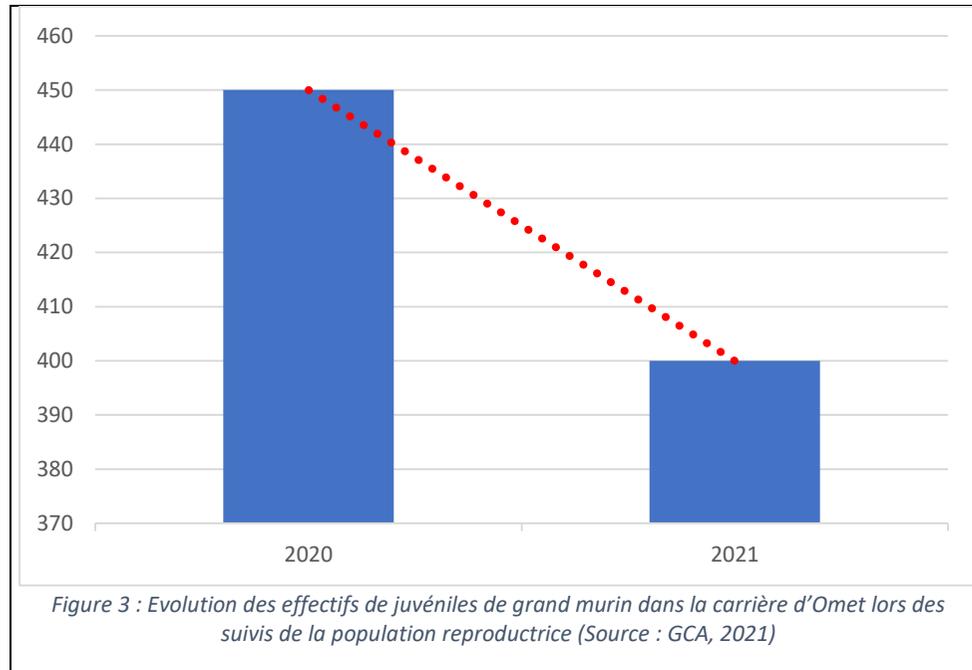
C. Suivis scientifiques.

Pour nous permettre d'évaluer l'état de conservation des populations de chauves-souris au niveau de la carrière souterraine d'Omet, les services de l'Etat financent des suivis populationnels annuels pour les trois années de la deuxième tranche d'animation. Pour cette deuxième année (2021), c'est le Groupe chiroptère d'Aquitaine (GCA) qui a réalisé ces suivis. L'inventaire s'est tenu le 22 mai 2021. Les résultats bruts sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau XVII : Observations de chauves-souris dans le cadre des inventaires de cavités (Sources : GCA, 2021)

Nom d'espèce	Nom latin	Commune	Nombre	Observateurs (GCA)	Observation
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Omet	Un essaim d'environ 400 juvéniles. Pas de cadavres. Plusieurs âges : majorité de nouveau-né, et quelques juvéniles de 15 jours voire trois semaines.	Magali ARGAUD Marion GOHIER	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
Rappel des suivis antérieurs					

Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Omet	Environ 450 juvéniles, 1 essaim (0,48 m ²) - Quelques juvéniles volants - 1 cadavre de juvénile	Magali ARGAUD Charlène VIELET	comptage 1 heure après le coucher du soleil, dans la cavité
-------------	----------------------	------	---	----------------------------------	---



La population de grand murin montre une légère baisse des effectifs de juvéniles entre 2020 et 2021. Les conditions météorologiques peuvent être avancées pour appréhender cette baisse qui paraît assez significative mais reste cependant un aléas normal dans la vie d'une colonie (D. VINCENT, comm. Pers. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, coordinateur de la déclinaison aquitaine du plan national d'action en faveur des chiroptères.).

D. Information, communication et sensibilisation.

La nouvelle **page internet** du site Natura 2000 est en ligne depuis le début de l'année 2021. A ce jour, 55 visiteurs sont venus la visiter, cela représente la visualisation de 155 pages. Il s'agit d'un début assez prometteur en terme de lisibilité pour la mise en place des actions du document d'objectifs du site.

En novembre 2021, la première **newsletter du site Natura 2000** a également été envoyée à l'ensemble des partenaires dont nous disposons des adresses mail. Cette newsletter devrait être produite à un rythme trimestrielle. Dans ce cadre, nous vous invitons à nous faire remonter l'ensemble des actions développées dans le territoire en lien avec la conservation de la nature.

Pour rappel, cette page web permet de :

- Suivre toutes les actualités du site ;
- S'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- Découvrir le site des carrières souterraines de Villegouge (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- Découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- S'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- Télécharger les documents de référence concernant le site ;
- Contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur.

E. Veille à la cohérence des politiques publiques.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de l'élaboration du **plan pluriannuel de gestion du bassin-versant de l'Ouille**, piloté par le SIABVO. Dans ce cadre, l'animateur a participé à un comité technique pour favoriser l'intégration des enjeux Natura 2000 dans la démarche de définition des objectifs. De plus l'animateur a participé à une visite de terrain notamment autour des problématiques (inondation, dégradation de la qualité de l'eau...) que soulèvent le lac de Targon ainsi qu'à un comité de pilotage pour ce site.

Parallèlement, le CEN Nouvelle-Aquitaine a rencontré la communauté de communes Convergence Garonne pour voir comment pourrait s'articuler la mise en œuvre du **plan de gestion écologique de l'espace naturel sensible du Lac de Laromet** avec l'outil Natura 2000. Le tableau ci-dessous liste les convergences possibles entre les deux documents.

Tableau XVIII : Compatibilité des actions du plan de gestion du Lac de Laromet avec le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Ouille

Actions inscrites dans la plan de gestion de l'ENS du Lac de Laromet	Convergence possible	Actions inscrites dans le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Ouille pouvant répondre aux actions sur le Lac
Action n°1 : Restaurer la transparence sédimentaire du lac tout en préservant les fonctionnalités de la zone humide bordelière du lac	OUI	RE2_4 - Restauration d'ouvrages de petites hydrauliques ;

Actions inscrites dans la plan de gestion de l'ENS du Lac de Laromet	Convergence possible	Actions inscrites dans le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Euille pouvant répondre aux actions sur le Lac
		TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur 4 ouvrages hydrauliques ; GE1_5 - Gestion d'ouvrages de petites hydrauliques ; Engagement sur les eaux courantes de la Charte Natura 2000.
Action n°2 : Préserver la zone humide et son état de fonctionnalité	OUI	RE3_3 - Restauration des frayères ; GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire GE1f_7 - Amélioration de la structure de 15 ha de ripisylve en mauvais état de conservation ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; Engagement sur les formations arborées hors forêts de la Charte Natura 2000 ; Engagement sur les milieux temporaires humides de la Charte Natura 2000.
Action n°3 : Publier 2 arrêtés municipaux identiques encadrant les usages du site	NON	-
Action n°4 : Gestion des boisements : adopter une libre évolution accompagnée en faveur de la biodiversité	OUI	GE3_6 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ; GE3f_8 - Préservation de 8 ha de milieux boisés sénescents ; GE3f_9 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable en milieu forestier ; GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; TU3f_6 - Irrégularisation de 40 ha de peuplements forestiers ; Engagements sur les milieux forestiers de la Charte Natura 2000.
Action n°5 : Fermer l'accès aux cavités et à l'abri sous roche et installer une signalétique informative	OUI	TU2_2 - Aménagements en faveur d'espèces d'intérêt communautaire
Action n°6 : Engager les démarches préalables nécessaires au projet de restauration d'un espace de nature sur le secteur de vigne	OUI, sous condition	GE2_1 - Entretien de 40 ha de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche ; GE2_2 - Entretien de 14 ha de milieux semi-ouverts par gyrobroyage ; GE2_3 - Entretien raisonné de 1,05 ha de haies, d'alignements d'arbres, de bosquet et d'arbres isolés ;

Actions inscrites dans la plan de gestion de l'ENS du Lac de Laromet	Convergence possible	Actions inscrites dans le DOCOB Natura 2000 de la Vallée de l'Euille pouvant répondre aux actions sur le Lac
		Engagements sur les formations herbeuses de la Charte Natura 2000.
Action n°7 : Classer en ENS la partie amont du site	INDIRECTEMENT	-
Action n°8.A : Valider les tracés et les inscrire dans la refonte du PDIPR	NON	-
Action n°8.B : Communiquer et promouvoir l'offre de randonnée	NON	-
Action n°9.A : Restaurer et créer des sentiers intégrés autour du lac	NON	-
Action n°9.B : Créer un franchissement au droit de l'Euille	NON	-
Action n°10.A : Créer des mobiliers en bois sur-mesure, multifonctionnels	NON	-
Action n°10.B : Créer un ponton de pêche accessible PMR	NON	-
Action n°11.A : Requalifier et créer des poches de stationnement	NON	-
Action n°11.B : Renaturer les berges du lac	OUI	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire ; RE1_1 - Amélioration de la structure de la ripisylve sur 15 km de linéaire.
Action n°11.C : Renouveler l'aire de jeu	NON	-
Action n°12 : Réaliser un grand panneau d'informations sur chacune des 2 entrées de sites	OUI	TU2_4 - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur les espèces sensibles ; Engagement sur les milieux souterrains de la Charte Natura 2000.
Action n°13 : Créer un cadre nouveau sécurisant et dynamisant l'activité principale de restauration	NON	-
Action n°14 : Créer un cadre nouveau sécurisant et dynamisant l'activité d'accrobranche	NON	-
Action n°15 : Définir un projet d'hébergement insolite intégré qui participe au fonctionnement global du site	NON	-
Action n°16 : Préfigurer une programmation culturelle en lien avec la vocation naturelle du site	NON	-
Action n°17 : Adopter une convention tripartite pour redynamiser l'image pêche du site	NON	-

Tableau XIX : Liste des rencontres autour de la gouvernance et de la gestion administrative et financière du site

Date	Interlocuteur	Thématique
15/12/2020	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
18/01/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
19/01/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic

28/01/2021	DDTM de la Gironde	Facturation
15/02/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
29/02/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
22/03/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
29/03/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
12/04/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
17/05/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement
07/06/2021	DDTM de la Gironde	Point d'avancement technique et suivi financier
29/07/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
13/08/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
23/08/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
24/09/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
12/10/2021	Chambre d'agriculture	Avancement diagnostic
15/10/2021	DDTM de la Gironde	Avancement de l'animation
25/10/2021	DDTM de la Gironde	Organisation du COPIL
14/12/2021	Membres du COPIL	Comité de pilotage

F. Saisie sous le logiciel SIN2.

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat renseignent les données** issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

La mise à jour des données du site Natura 2000 de la vallée de l'Euille sous l'application SIN 2 a été finalisée par l'animateur le 15 décembre 2021 pour cette année. Une actualisation sera entreprise d'ici la fin de l'année 2022.

G. Versement des données au système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel.

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office français de la biodiversité, le Muséum national d'Histoire naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine téléverse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

III. Dynamique territoriale.

A. Relevant du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Dans la cadre du développement de sa stratégie d'intervention sur les milieux naturels et des objectifs confiés par la Région au travers du programme Neo Terra, le CEN Nouvelle-Aquitaine a ciblé une partie du territoire Natura 2000 comme prioritaire au titre de la sécurisation foncière sur le long terme (acquisition ou maîtrise d'usages) des milieux naturels, des agrosystèmes pastoraux et des milieux à chauves-souris. Une entité de 36,54 ha centrée sur la vallée du Boye fait l'objet d'une animation foncière avec le concours de la SAFER.

Par ailleurs, en 2019, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a lancé un appel à projet pour améliorer les connaissances des sites Natura 2000, dans la perspective de mieux les gérer et de mieux évaluer les actions et l'état de conservation des habitats et des espèces. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a répondu en déposant un projet sur les gîtes à chauves-souris de l'Entre-deux-Mers. Cette étude couvre cinq Sites d'Intérêt communautaire entre Gironde (dont la Vallée de l'Euille) et Dordogne dans des contextes de coteaux karstiques très favorables pour plusieurs espèces de chauves-souris. Le projet a été retenu et l'étude débute en 2020 pour se terminer en 2022. En Gironde, le Bureau d'étude Eliomys et le Groupe Chiroptères Aquitaine se charge des compléments d'inventaires sur le terrain :

- en période estivale (bâtiments et ponts)
- en période hivernale (cavités naturelles et artificielles).

Sur le site de la Vallée de l'Euille, un réseau de gîtes (anciennes carrières) est connu, identifié et déjà suivi dans le cadre de l'Animation Natura 2000 portée par le CEN (Ancienne champignonnière d'Omet) mais plusieurs autres cavités existent et ne font l'objet d'aucun relevé précis actualisé. Les Inventaires et suivis sur le périmètre interviendront à partir de l'hiver 2021.

B. Relevant d'autres structures.

Deux actions sont à souligner ici, et pour lesquels le CEN Nouvelle-Aquitaine apporte son expertise :

- l'élaboration du plan de gestion et de mise en valeur du lac de Laromet porté par la communauté de communes Convergence Garonne pour le compte du Département de la Gironde (Cf. paragraphe II.E.) ;
- la rédaction du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Euille porté par le syndicat de bassin versant (Cf. paragraphe II.E.).

CONCLUSION.

La dynamique de mise en œuvre de l'animation Natura 2000 sur ce site peut être dissociée en deux :

- une dynamique forte portée par les collectivités territoriales. Cette dynamique ne se traduit pas pour le moment par des engagements en terme de contractualisation. En effet, ces collectivités sont souvent de petite taille avec peu de patrimoine foncier. Néanmoins, un travail sur la signature de chartes Natura 2000 sera engagé en 2022 ;
- une dynamique plus faible autour de la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques et des contrats Natura 2000 auprès des propriétaires et exploitants agricoles. La crise viticole, réplique de la crise sanitaire, se fait sentir plus fortement sur ce territoire que sur d'autres secteurs de la Gironde. Cela freine les perspectives d'investissement des propriétaires et des agriculteurs.

L'animateur du site rencontrera prochainement les collectivités territoriales pour identifier les parcelles leur appartenant pour éventuellement proposer des pistes de contractualisation (charte et contrats Natura 2000). Par ailleurs, la co-animatrice de la chambre d'agriculture va engager des rapprochements avec les exploitations agricoles du site dans une démarche de mobilisation des aides européennes (MAEC) au contexte de crise marqué sur le secteur.

L'année 2022 sera dédiée à l'émergence d'actions auprès des collectivités, ainsi qu'à une reprise de contact avec les exploitants pour vérifier que des MAEC ne puissent pas être mobilisables pour les aider à changer la destination des sols et modifier des pratiques d'exploitations plus favorables aux objectifs du DOCOB.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 :	Vallée de l'Euille	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200705
Date de transmission de la ZSC :		Date de l'arrêté de la ZSC :	21 aout 2006
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :		Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	331 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateurs :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine Chambre d'agriculture de la Gironde
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	91E0- Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>)		
	6430- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		
	6510- Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1096- Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>		
	1303- Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>		
	1304- Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		
	1308- Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>		
	1310- Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>		
	1321- Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>		
	1323- Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>		
	1324- Grand Murin <i>Myotis myotis</i>		
1355- Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>			

1356- Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>
--

Annexe 2 : Arrêté ministériel de désignation

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 vallée de l'Euille
(zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN060420A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 vallée de l'Euille » (zone spéciale de conservation FR 7200691) l'espace délimité sur la carte au 1/50 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Gironde : Arbis, Bèguey, Cadillac, Donzac, Escoussans, Ladaux, Laroque, Omet, Soulagiac, Targon.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 vallée de l'Euille » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Gironde, à la direction régionale de l'environnement d'Aquitaine ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 2006.

Nelly Ozer

Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de

